

# COMMUNE D'OFFWILLER



## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

### Séance ordinaire du 6 mai 2022 à 20h00

(convocation datée du 20 avril 2022)

#### **Membres présents**

Sébastien BLAISE, Dominique DIFFINÉ, Christophe DOHRMANN, Pierre FLAMANT, Patrice HILT, Christian JUND, Denis JUND, Louise JUND, Gertrude LEJEALL, Mélanie MULLER, Fabien POGGIATO, Luc SAEMANN, Dominique SCHAEFER, Muriel WEIL.

#### **Absent(s) excusé(s) avec procuration :**

Irma HILT.

#### **Absent(s) excusé(s) sans procuration :**

NEANT.

#### **Absent(s) non excuse(s):**

NEANT.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Dominique DIFFINÉ, Adjoint au Maire

#### **Secrétaire adjoint :**

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

**Calcul du quorum** (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) :  $15 : 3 = 5$  – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **14** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 mars 2022

#### **Composition :**

**Membres élus :** 15

**Membres élus en fonction :** 15

**Membres présents à l'ouverture de la séance :** 14

#### **Résultats du vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 11 mars 2022 qui est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

## 2- Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 avril 2022

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3
---	---

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 8 avril 2022 qui est approuvé à 12 voix pour et 3 abstentions.

## 3- Révision du loyer du logement n°1 appartenant à la Commune

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la révision du loyer et des charges 2022-2023 pour le logement n°1 de l'école primaire, appartenant à la commune et occupé par Mme Jacqueline KOSKAS comme suit :

- ✓ Logement n° 1 : Mme KOSKAS Jacqueline  
(Bail du 1<sup>er</sup> juin 2014) ;

Il propose de procéder à la révision du loyer du logement n°1 de l'école primaire, selon l'indice de référence des loyers (INSEE) 2022-T1 + 2.48%.

Les charges resteront inchangées.

**Après discussion, le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2022-2023 le loyer et charges suivants à Mme Jacqueline KOSKAS :**

*(Nouveau loyer :  $340.45 + 2.48\% (8.45) = 348.90$  euros)*

Locataires	Loyer par mois	Charges par mois	Loyer mensuel	Total loyers annuels	Total Charges annuelles
Log. n° 1 120 m	348.90	221.00	569.90	4 186.80	2 652.00

#### 4- Travaux d'extension de l'actuel columbarium situé au cimetière municipal d'Offwiller

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > d'engager des travaux d'extension de l'actuel columbarium situé au cimetière municipal d'Offwiller. Le marché, d'un montant HT de 9 721.05 euros, est confié à la société Munier Columbarium implantée à Épinal ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

#### 5- Travaux de réfection du toit du chalet Wissbach d'Offwiller

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > d'engager des travaux de réfection du toit du chalet Wissbach situé à Offwiller. Le marché, d'un montant HT de 37 471.00 euros, est confié à la société KD Eaux implantée à Auenheim ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

#### 6- Création d'un emploi agent technique territorial contractuel

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'agent technique territorial contractuel à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- entretenir les espaces verts (tontes, arrosages...)

- entretenir les espaces publics (désherbages, nettoyages...)
- réaliser de petites réparations dans les bâtiments publics

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 387- indice majoré : 354 catégorie C.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

### **Accroissement saisonnier d'activité**

## **7-Décision modificative de crédit pour le Lotissement Les Vergers n°1**

<b><u>Composition :</u></b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b><u>Résultats du vote :</u></b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- > qu'il y a lieu de voter la décision modificative de crédit suivante, pour régulariser l'opération suivante au BP 2022 :

Dépenses d'investissement :  
Article 3555 - 302 102.98 €

Dépenses d'investissement :  
Article 3555-040 + 302102.98 €

- > d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette démarche.

## **8- Remboursement des frais du bus pour le Luxembourg**

<b><u>Composition :</u></b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b><u>Résultats du vote :</u></b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
--	--

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- > d'accepter la proposition de remboursement des frais de bus engagés par la commune d'Offwiller lors de son déplacement au Luxembourg, dans le cadre de l'inscription du « Schieweschlawe » au patrimoine mondial de l'Unesco, de la commune de « Käerjeng » située au Luxembourg ;

- > d'émettre un titre de recette à l'encontre de la ville de « Käerjeng » d'un montant de 1 468.00 TTC correspondant à la facture des autocars ROYER, mandatée par la commune d'Offwiller par mandat administratif n°96 / 2022 ;
- > d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux travaux.

## 9- Validation de recette provenant de l'Association « Harmonie » d'Offwiller

<b>Composition :</b> <b>Membres élus :</b> 15 <b>Membres élus en fonction :</b> 15 <b>Membres présents à l'ouverture de la séance :</b> 14	<b>Résultats du vote :</b> Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'investissement de la toiture et de la zinguerie, réalisés par la municipalité, à la salle des fêtes, il y a lieu d'encaisser la subvention de l'Association « Harmonie » d'Offwiller à hauteur de 11 376.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la subvention financière de l'Association « Harmonie » d'Offwiller d'un montant de 11 376.00 euros suite aux travaux d'investissement de la toiture et de la zinguerie, réalisés par la commune à la salle des fêtes d'Offwiller,
- d'encaisser ladite subvention de l'Association « Harmonie » d'Offwiller dans les recettes d'investissement au 1328 du BP primitif 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de cette subvention.

Offwiller, le 6 mai 2022

Le secrétaire de séance,  
 Dominique DIFFINÉ.